

DATE DE CONVOCATION  
06/06/2025

DATE D’AFFICHAGE  
06/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
19
VOTANTS
24

L’an deux mille vingt-cinq, le **lundi 16 juin**, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE  
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M Jean-Pierre ISABEL  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absente non excusée

Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : Mme Sara ROUZIÈRE

**Délibération n° 25.06.16/15**

**Objet / Décision Modificative n°2 du BP 2025**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de procéder à une décision modificative du budget primitif 2025.

Monsieur le Maire précise que l’objet de cette décision modificative porte la régularisation des opérations d’investissement inscrites au BP 2025.

L’écriture comptable afférente à cette décision modificative se formalise comme suit :

Opération	Article / Compte	Libellé	Nature	Débit (€)	Crédit (€)
00001	275	Opérations financières			+ 3000
14	21318	Salle Duclos	Investissement		+ 5000
15		Salle Claudel		+ 5000	
27		Logement d’urgence		+ 5000	
30		Groupe scolaire Aragon – Equipement		+ 35000	
34		Ferme d’Amélie		+ 5000	
35		Programme de performance énergétique		+ 4000	
51		Salle Lecuyer		+ 10000	
55		Stade Annexe Claus		+ 5000	
57		Espace de vie sociale		+ 6000	
910		Restaurant scolaire		- 83000	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

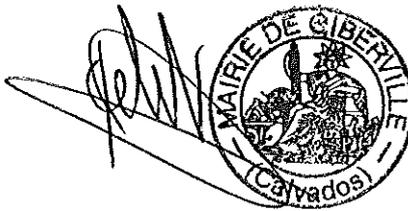
**DECIDE** d'adopter la décision modificative n° 2 du BP 2025, telle que mise en évidence ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Sara ROUZIÈRE



Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250616-20250616-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025